



Avis de publicité aux associations pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Christian SOUBIE Président de la communauté de communes vous informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des **associations de retraités et des personnes âgées** ;
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées** ;
- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions** ;
- D'un représentant de l'**Union Départementale des Associations de Famille**

Au sein du Conseil d'Administration du CIAS

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de préventions, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune au travers de l'adhésion aux associations ;
- Habilités à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil communautaire.

Délai impératif

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à M. le Président au plus tard le 23 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la communauté de communes ou par courriel (contact@cdc-coteaux-bordelais.fr) contre accusé de réception.

Fait à Tresses, le 07 avril 2026

Christian SOUBIE



Président de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » Signé électroniquement par :

Christian SOUBIE,
Christian Soubie
Date de signature : 08/04/2026
Qualité : Parapheur Pdt CIAS

